



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE

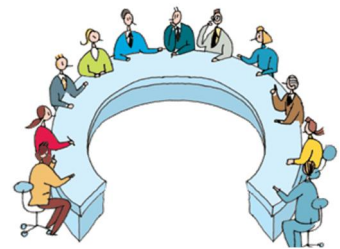
La coupe forestière dans notre environnement, un nouvel enjeu pour les résidents!

Ce qu'on appelle le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) et qu'on pourrait simplement appeler le Plan de coupe forestière est à nos portes. D'ici 2018, l'Association sera très certainement consultée sur la coupe forestière que les entreprises de coupe veulent effectuées dans notre environnement. Il est clair que les compagnies forestières ont coupé dans les zones les plus accessibles et vont de plus en plus loin chercher la ressource. Une carte de planification de ces possibles coupes est déjà déposée par le Ministère de la faune et de la forêt. Comment pourrions-nous protéger notre lac et son environnement visuel ? Les membres de votre C.A. vont s'assurer de rencontrer les responsables du plan de coupe forestières afin d'évaluer les effets de ce plan sur l'environnement de notre lac.

Votre opinion sera la bienvenue lors de l'assemblée annuelle.

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce:

le samedi 27 juin 2015 à 10 heures,
à l'ancienne école Carignan, 611, route 155 sud.



Venez avec une personne qui n'est pas venue depuis plusieurs années.

Ordre du Jour :

1. Mot de la présidente
2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2014
4. Mot de M. Lethiecq , le directeur général de la Ville de La Tuque
5. M. Hénault, Superviseur en environnement présentera le bilan des visites d'inspection de la bande riveraine de chaque propriété
6. Date d'une rencontre avec les propriétaires de la Base d'Hydravions La Tuque
7. La qualité de l'eau
8. Le bilan financier de l'Association
9. Le projet d'achat d'un défibrillateur
10. Les objectifs 2015-2016
11. Les élections aux 7 postes d'administrateurs
12. Le tirage des prix de présence
13. La levée de l'Assemblée

Cotisation annuelle 2015



Participez à la vie de l'Association en devenant membre et en payant la cotisation annuelle de 20\$. Une enveloppe est jointe à cet envoi ou vous pouvez payer lors de l'Assemblée à M. Jacques Payette.

Dégel du lac : malgré un hiver très froid les glaces nous ont quittées le 1 er mai 2015.



Inspection environnementale des propriétés : bilan et suites...

Le service environnement de la Ville de La Tuque a terminé l'inspection des propriétés riveraines du Lac-à-Beauce au cours de l'été 2014 pour ce qui est du volet de la protection de la bande riveraine. M. Hénault, superviseur en environnement à la Ville de La Tuque nous dit que beaucoup de travail de revégétalisation reste à faire pour protéger notre lac de l'érosion, filtrer les eaux de ruissellement et retenir les sédiments dans la terre.

Le Conseil d'administration pour l'année 2014-2015 de votre Association des propriétaires riverains du Lac à Beauce était composé de:

Camile Spain, présidente 819 523-5818
Denis Adams, vice-président
Silvy Lepage, secrétaire
Jacques Payette, trésorier 819 523-7210
Yves Gaudreau, administrateur
Bob Slater, administrateur
François Spain, administrateur 819 523-2011



Impliquez-vous! Des élections auront lieu à l'assemblée du 27 juin 2015

Merci à nos commanditaires de l'Assemblée 2014 : Canadian Tire, Le Pionnier, Pro-Nature Lucien Gauvin sports enr., Pièces d'Auto Serge Fluet.



Le conseil d'administration souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires!

Les « *wakeboats* » ou bateau à fort sillage font un débat partout dans la province

Les premières études sur l'impact des vagues faites par les bateaux à fort sillage sortent enfin. Une étude cosignée par le professeur Yves Prairie de l'Université du Québec à Montréal, une sommité mondiale en sciences des lacs (limnologie) conclut que si ces bateaux circulent à moins de 300 mètres des rives, elles font des ravages importants. « L'énergie présente dans le train de vagues créé par les *wakeboats* entraîne une remise en suspension des sédiments et probablement une érosion accélérée des berges. »

Jean-Pierre Neveu, maire de l'Estérel disait que sur le Lac Masson, on faisait du ski nautique depuis 60 ans sans avoir de problèmes, mais qu'en 6 ans de présence des *wakeboats* une plage naturelle a disparu. (voir l'article de Charles Côté dans *La Presse d'octobre 2014*). Plusieurs municipalités songent à réglementer l'usage de ces bateaux.

Ici, au Lac-à-Beauce, nous avons un code de civisme sur la circulation nautique. Les bateaux à fort sillage doivent donc circuler que dans les zones d'eau très profondes soit les zones bleu foncé sur la carte bathymétrique que tous les riverains ont reçue. Un effort qui est demandé aux propriétaires de ces bateaux afin de préserver la santé de notre lac!

300 mètres c'est la distance entre les rives pour la majorité de notre lac.

L'achat d'un défibrillateur sera discuté à l'Assemblée.
Quel est votre avis sur cette question?